

TARIFS 2019-2020

AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS (AdC)			
Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	HORS AdC
Non imposable	QF ≤ 1600	QF > 1600	

DROIT D'INSCRIPTION (par élève, obligatoire et non remboursable)	15,00 €
---	----------------

MUSIQUE				
Éveil artistique (musique et danse)				
Éveil musique	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €
Parcours découverte				
Atelier d'Éveil Adapté	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Cursus complet - Cycle 1 (Instrument + FM + pratique collective)	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Cursus complet - Cycle 2 (Instrument + FM + pratique collective)	165,00 €	235,00 €	240,00 €	940,00 €
Cursus complet - Cycle 3 (Instrument + FM + pratique collective)	179,00 €	255,00 €	261,00 €	1 020,00 €
• Cours Indépendants du cursus : Formation Musicale Écriture Écriture Jazz Analyse Option Musique au Baccalauréat Maîtrise (Pratique vocale supplémentaire) Histoire de la musique	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Instrument (+ pratique collective)	105,00 €	150,00 €	153,00 €	600,00 €
Parcours Adulte	196,00 €	280,00 €	286,00 €	1 120,00 €
Pratique Collective	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €

DANSE				
Éveil Artistique (Musique et Danse)	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €
Initiation / Probatoire	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Danse - Cycle 1	133,00 €	190,00 €	194,00 €	760,00 €
Danse - Cycle 2	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Danse - Cycle 3	175,00 €	250,00 €	255,00 €	1 000,00 €

THÉÂTRE				
Éveil / CHAT	50,00 €	50,00 €	50,00 €	200,00 €
Initiation	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Théâtre - Cycle 1	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Théâtre - Cycle 2 et 3	175,00 €	250,00 €	255,00 €	1 000,00 €

MUSIQUES ACTUELLES				
Musique Assistée par Ordinateur (MAO)	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Accompagnement de Projet I	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Accompagnement de Projet II	210,00 €	300,00 €	306,00 €	1 200,00 €
Accompagnement de Projet III	238,00 €	340,00 €	347,00 €	1 360,00 €
Pratique Collective	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €

AUTRES				
Auditeur ou Parcours Personnalisé	105,00 €	150,00 €	153,00 €	600,00 €
Stage long	133,00 €	190,00 €	194,00 €	760,00 €
Stage court	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Session	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS	
† Les élèves en Classes à Horaires Aménagés Musique, Danse et Théâtre bénéficient du tarif AdC. † Pour les élèves inscrits en dispositif horaires aménagés, toute inscription supplémentaire dans une autre spécialité sera facturée selon le lieu de résidence de l'élève.	

LOCATIONS D'INSTRUMENTS	
† 1 ^o année de location (pour un instrument) : par an	40,00 €
† 2 ^o année de location et plus (pour un instrument) : par trimestre	45,00 €

RÉDUCTIONS : Uniquement pour les tarifs : " AdC - Tarif 2 " et " AdC - Tarif 3 " supérieurs à 50 €	
† Inscriptions de plusieurs élèves dans un même foyer : par élève (à partir du deuxième)	-37,00 €
† Passeport " Nouveaux habitants " délivré par les communes de l'AdC	-40,00 €

❖ MODE DE CALCUL POUR LES HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS (AdC)

Les tarifs appliqués aux élèves résident de l'Agglomération du Choletais sont calculés en fonction du Quotient Familial.

$$\text{Quotient Familial} = \frac{\text{Revenu Fiscal de Référence}}{(12 \times \text{nombre de parts fiscales})}$$

- Revenu Fiscal de Référence : revenus annuels après déductions, réductions et imputations diverses (avis d'imposition, ligne 25).
- Nombre de parts fiscales : parts qui figurent sur l'avis d'imposition selon le nombre d'enfants ou de personnes à charge.

Tarif 1	- Contribuable non imposable : l'impôt sur le revenu net avant corrections est nul. <i>(montant porté sur l'avis d'imposition, indiqué pour les besoins des organismes sociaux, faisant apparaître la situation du contribuable au regard du seul impôt sur le revenu)</i>
Tarif 2	- Quotient Familial supérieur à 1000 et inférieur ou égal à 1600
Tarif 3	- Quotient Familial supérieur à 1600

◦ JUSTIFICATIF : AVIS D'IMPOSITION 2018

- Le justificatif est à fournir par le responsable légal.
- Le **tarif 3** sera appliqué en cas d'absence de justificatif au 30 septembre 2019.
- Les changements de situation personnelle ou professionnelle pourront être pris en compte jusqu'au 31 octobre, sur présentation de justificatifs, en cas de modification des droits.

❖ MODALITÉS ET MOYENS DE PAIEMENT

- **DROIT D'INSCRIPTION** : - Payable avec la première facture de scolarité (non remboursable)
- **FRAIS DE SCOLARITÉ** : - Règlement(s) sur facture(s) : en novembre 2019 et/ou en février 2020
- Par prélèvement automatique : de novembre 2019 à avril 2020
- **MOYENS DE PAIEMENT** :
 - Espèces
 - Carte Bancaire
 - Chèque (à l'ordre du Trésor Public)
 - Pass Culture
 - Prélèvement automatique : procédure d'adhésion/renouvellement à télécharger sur : www.cholet.fr ► Conservatoire du Choletais

❖ ANNULATION D'INSCRIPTION

TOUTE DEMANDE D'ARRÊT DE COURS DOIT ÊTRE IMMÉDIATEMENT ADRESSÉE PAR COURRIER OU PAR COURRIEL À L'ATTENTION DU DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE.

Jusqu'au 30 septembre 2019	Du 1 ^{er} octobre 2019 au 15 janvier 2020	À partir du 15 janvier 2020
- Seul le droit d'inscription de 15 € est dû.	- Les frais de scolarité seront dus à 50 %. - Excepté pour les tarifs éveil (artistique, musique, adapté et théâtre), parcours découverte, pratique collective, qui seront dus en totalité.	- Les frais de scolarité seront dus en totalité pour l'année scolaire.

NB : En cas d'inaptitude de plus de 3 mois consécutifs, sur présentation d'un certificat médical, ou en cas de déménagement par suite d'une mutation professionnelle, une part représentant 25 % des droits annuels de scolarité sera remboursée.